



Assurance-Crédit

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

(Articles R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015)

Nous, soussignés (dénomination)
(Organisme de garantie collective,
établissement de crédit, entreprise
d'assurance ou groupement, répondant
aux conditions prévues par les articles
R. 211-26 et R. 211-29 du Code du
tourisme)

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT

Adresse
Représenté par (Nom, prénoms)
Qualité

5, rue du Centre - 93199 Noisy-Le-Grand Cedex
BOUTET Jean-Jacques
Responsable du Département Caution

Déclarons par la présente et en vertu du contrat n° **4000711647/7**, nous porter caution de :

Dénomination de la personne morale
ou nom et prénoms de la personne
physique

**GENERATIONS MOUVEMENT
FEDERATION NATIONALE**

Adresse
SIREN

60 Rue de Londres
75008 PARIS
390 439 768

dans les conditions prévues par les articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015 relatif à la garantie financière des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours

La présente garantie est valable du **1er janvier 2016** au **31 décembre 2016**.

En toute hypothèse, la garantie financière cessera dans les conditions prévues par l'article R. 211-33 du Code du tourisme.

Fait à Noisy-le-Grand, le 14 janvier 2016.

Signature et cachet

Groupama Assurance-Crédit

Siège Social : 8-10, rue d'Astorg
75008 PARIS

Bureaux : 5, rue du Centre
93199 NOISY LE GRAND Cedex

SA au capital de 20 000 000 Euros
RCS Paris B 380 810 283

Entreprise régie par le Code des Assurances